



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15

Mail : snu67@snuipp.fr

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Facebook : <http://www.facebook.com/snuipp67>

Twitter: <http://twitter.com/snuipp67>



Compte-rendu du groupe de travail du 23 janvier 2013

Le Groupe de Travail a été présidé par M. Jean-Baptiste Ladaïque, IENA.

A l'ordre du jour : les **permutations**, les règles du **mouvement 2014**, les modalités de **temps partiels** pour 2014/2015.

Point réforme des rythmes

Aucun lieu de discussion n'est prévu localement à ce jour pour permettre de régler les situations intolérables qui résulteront sans aucun doute de la mise en place d'horaires décalés Seul le Comité de suivi, au niveau académique, est mis en place.

En revanche, la multiplication des problèmes est déjà à l'ordre du jour. Et comme l'a noté monsieur Ladaïque : « le compromis qui va en ressortir ne fera pas forcément primer le pédagogique. »(sic)

Pour ce qui concerne les propositions émanant des conseils d'école, si elles entrent en concurrence avec les propositions de la mairie : la DASEN tranchera en tenant compte des contraintes municipales (transport scolaire...). Pour ce qui concerne la ville de Strasbourg plus particulièrement, le maire ayant déjà transmis ses intentions à la DASEN, l'administration ne retiendra plus aucune proposition émanant des conseils d'école. Le SNUipp-FSU se demande quel est l'intérêt de réunir des conseils d'école extraordinaires pour rien.

Comme le SNUipp-FSU le dénonce depuis la publication du décret, la preuve est faite que l'aspect pédagogique et le bien être des enfants sans cesse mis en avant ne sont vraiment pas le cœur de cette réforme. C'est pourquoi nous avons réaffirmé notre demande de retrait de ce décret.

Permutations informatisées :

74 Professeurs des écoles du Bas-Rhin ont participé aux permutations informatisées cette année.

Il n'y a pas eu de demande de bonification spécifique pour raisons sociales ou médicales. Des modifications aux dossiers peuvent encore être apportées jusqu'au 10 février : date de remontée des informations départementales au ministère.

N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire.

Mouvement 2014 : Modifications actées en groupe de travail:

- Les points bonifiés (Vosges du Nord, Wissembourg) :

Ils sont accordés aux enseignants ayant obtenu une mutation à compter du 1^{er} septembre 2009 dans la circonscription des Vosges du Nord ou celle de Wissembourg. Au terme de la 3^{ème} année d'exercice sur **des postes de toute nature** (à titre provisoire ou définitif), ils obtiendront pour une mutation sur **tout type** de poste :

bonification pour 3 ans = 1,5 point (0,5x3)

maximum de la bonification : 3 points (6 ans ou plus d'exercice).

- Bonifications accordées aux personnels exerçant en ZEP :

Elle est accordée au terme de la 3^{ème} année d'exercice continu (à titre provisoire et/ou définitif) dans une ZEP, **sur tout type de poste, pour une mutation sur un poste de toute nature**, en ZEP ou hors ZEP.

Bonification pour 3 ans = 1,5 points (0.50 x 3)

Maximum de la bonification : 3 points (6 ans ou plus d'exercice).

- Bonification en faveur des personnels affectés en MECS avec unité d'enseignement

Elle est accordée au terme de **la 3^{ème} année d'exercice continu (à titre provisoire et/ou définitif)** dans l'une et/ou l'autre des maisons d'enfants à caractère social (MECS) suivantes : **Oberlin LA BROQUE, Château d'Angleterre BISCHHEIM, Mercian BENFELD, St Joseph STRASBOURG.**

- Calendrier du mouvement 2014 :

Comme nous l'indiquions dans notre bulletin « L'Unitaire » paru la semaine dernière les élections municipales vont impacter le calendrier du mouvement. Le SNUipp-FSU67 déplore le peu de cas qui est fait des personnels qui vont connaître leur affectation de manière toujours plus tardive. Il est probable que des PE partiront en congé d'été sans connaître leur affectation.

Calendrier prévisionnel :

16 au 25 avril saisie des vœux

7 mai propositions sur I-prof

15 mai CAPD premier temps du mouvement

12 juin groupe technique maintiens et priorités second temps, temps partiels

26 juin CAPD deuxième temps

2 juillet phase manuelle

4 juillet CAPD validation de la phase manuelle

29 août groupe technique élaboration du projet d'affectation

3 septembre CTSD carte scolaire et CAPD validation ensemble des affectations

Circulaire temps partiels rentrée 2014: toujours en « stand by »:

Suite à notre intervention lors du GT, la parution de la circulaire sur le temps partiel à la prochaine rentrée est repoussée. En effet, l'administration, désormais confrontée au casse-tête de gestion du temps de service des personnels lié à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, proposait

une solution qui ne correspondait pas aux obligations du temps de service des enseignants fixées par le décret.

Le SNUipp-FSU67 est intervenu afin de rappeler son opposition à l'annualisation du temps de service ainsi que l'individualisation des obligations de service des enseignants.

Le SNUipp-FSU67 a manifesté son opposition aux solutions proposées par l'administration dans la mesure où elles ne respectent pas le décret (projet de fongibilité entre les heures d'enseignement et d'APC).

Les temps partiels sur autorisation ainsi que les demandes de disponibilité devraient pouvoir être accordés

Actuellement, seul le 80 % annualisé est autorisé. Le SNUipp-FSU est intervenu pour que le 80 % soit possible sans annualisation.

Dès que la circulaire paraîtra vous pourrez la consulter sur notre site. N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre demande afin que nos élus puissent suivre votre dossier lors du groupe de travail du 12 juin qui affectera les collègues à temps partiel n'ayant rien obtenu au premier temps du mouvement.